

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 8 juillet 2015 portant désignation du
président et des membres des Conseils de recours dans
l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice**

A.Gt 29-04-2017

M.B. 17-05-2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 97 et 98;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 2015 portant désignation du président et des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Considérant la proposition du Comité de concertation de l'enseignement non confessionnel;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 3, 1^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 2015 portant désignation du président et des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, les termes «Mme Nadine FUMAL, CPEONS, rue des Minimes 87-89, à 1000 Bruxelles» sont remplacés par les termes «M. Marc MARIN, CPEONS, Drève du Laubecq 7 à 1480 Tubize».

Article 2. - A l'article 4, 1^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 2015 précité, les termes «M. Claude FIRQUET, CPEONS, rue des Minimes 87-89, à 1000 Bruxelles» sont remplacés par les termes «M. Marcel STASSART, CPEONS, rue sur les Collines 3 à 4550 Villers le Temple».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 4. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 mars 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS